



Cahier 005

Les personnes morales et les personnes physiques

Ce que les institutions peuvent soutenir, et ce que seules des personnes peuvent tenir.

La distinction entre personnes morales et personnes physiques est simple, mais décisive. Une institution, une association, une fédération ou un service peut organiser, financer, garantir, soutenir. Mais la relation durable autour d'une personne est portée par des personnes physiques.

L'institution n'est pas ici présentée comme un adversaire. Elle est un grand toit. Elle abrite, finance, protège, arbitre, organise, évalue et assume des responsabilités considérables. Mais un grand toit regarde naturellement depuis sa charpente : compétences, moyens, procédures, risques, obligations et offres disponibles. Ce regard est indispensable, mais il peut rendre invisible ce qui se joue dans la proximité de la personne.

Dediçi propose de partir d'un autre endroit. Non pas d'abord de l'offre disponible, mais de la personne impliquée et de ce qui doit tenir autour d'elle. Non pas d'abord des personnes morales, mais des personnes physiques capables d'entrer dans une relation durable. Non pas d'abord des grands toits, mais du petit toit

qu'ils doivent apprendre à soutenir sans tenir.

Idée à retenir : les grands toits ne remplacent pas les petits toits ; ils apprennent à les soutenir sans les tenir.

Ce déplacement explique peut-être une grande partie de l'énigme. Dediçi ne demande pas seulement une réponse institutionnelle supplémentaire. Il demande un changement de point de départ. Or un changement de point de départ est toujours difficile à recevoir, surtout lorsque les institutions sont déjà saturées par les urgences, les contraintes financières, les responsabilités juridiques et les attentes politiques.

L'enjeu n'est donc pas de réduire l'offre, ni de dévaloriser les dispositifs. L'offre est nécessaire. Les droits sont nécessaires. Les services sont nécessaires. Mais ils ne peuvent devenir réellement justes que s'ils rencontrent des relations capables de comprendre la personne, de défendre ses intérêts, de suivre la situation, d'ajuster les réponses et de vérifier ce qu'elles produisent dans la vie réelle.

Ce cahier invite ainsi à regarder Dediçi comme une hypothèse de déplacement. Peut-être la solidarité organisée a-t-elle beaucoup appris à produire, financer et transformer l'offre. Peut-être doit-elle maintenant apprendre avec la même exigence à reconnaître les petits toits, à les soutenir, à les protéger, à les renforcer et à faire alliance avec eux.

Idée à retenir : les grands toits ne remplacent pas les petits toits ; ils apprennent à les soutenir sans les tenir.

La personne morale peut porter une mission, une responsabilité et un budget. Elle peut créer un cadre favorable. Elle peut reconnaître un rôle, ouvrir une porte, financer une aide, former un acteur, protéger un engagement. Mais elle ne peut pas

devenir, par elle-même, la présence intime et durable qu'une personne physique peut offrir.

Le risque apparaît lorsque les personnes morales croient pouvoir remplacer les personnes physiques. Elles produisent alors de l'organisation sans présence, de la protection sans relation, de la coordination sans mémoire. Elles peuvent faire beaucoup, mais elles ne peuvent pas faire ce qu'un petit toit humain doit tenir.

La question politique devient donc très concrète : comment les personnes morales peuvent-elles soutenir l'engagement des personnes physiques sans le capter, sans le diluer, sans l'épuiser et sans le transformer en simple rouage institutionnel ?

Ce cahier appartient à la collection L'énigme Dediçi. Il constitue une porte d'entrée dans un corpus plus large consacré à la relation, aux cercles de personnes de confiance et à l'organisation de la solidarité.